

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA 3S ORTHO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 2 200 036 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 67 793 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Réciprocité avec les entreprises ayant des dirigeants communs à la société 3S ORTHO :

* SARL MAJ CONSULTING (gérant : Hubert GONNON)

Les honoraires facturés par la société MAJ CONSULTING et pris en charge sur l'exercice s'élèvent à 184 274 euros HT.

Le montant restant dû à la SARL MAJ CONSULTING au 31 décembre 2021 s'élève à 221 597 Euros TTC.

* SARL BD CONSEIL (gérant : Pierre BEAUDUN)

Les commissions facturées par la société BD CONSEIL et prises en charge sur l'exercice s'élèvent à 172 274 euros HT.

Le montant restant dû à la SARL BD CONSEIL au 31 décembre 2021 s'élève à 206 728 euros TTC.

* SARL PIDE (gérant : Rémi PIDOUX)

Les commissions facturées par la société PIDE et prises en charge sur l'exercice s'élèvent à 184 274 euros HT.

Le montant restant dû à la SARL PIDE au 31 décembre 2021 s'élève à 221 128 euros TTC.

* SCI GONNOUX (gérants : Hubert GONNON et Rémi PIDOUX)

Les loyers facturés par la SCI GONNOUX et pris en charge sur l'exercice s'élèvent à 43711 euros HT, auxquels s'ajoutent les charges locales pour un montant de 6140 euros HT.

* SCI BGP (gérants : Hubert GONNON, Pierre BEAUDUN et Rémi PIDOUX)

Les loyers facturés par la SCI BGP et pris en charge sur l'exercice s'élèvent à 24 636 euros HT, auxquels s'ajoutent les charges locales pour un montant de 4 537 euros HT.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	48 112			48 112
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	449 401	57 461		506 862
Immobilisations incorporelles	497 514	57 461		554 975
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	605 040	30 254		635 295
- Installations générales, agencements aménagements divers	83 977			83 977
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 094	2 219		22 313
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	709 111	32 473		741 585
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	12 225			12 225
Immobilisations financières	12 225			12 225
ACTIF IMMOBILISE	1 218 850	89 934		1 308 784

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Les éléments acquis du fonds de commerce représentent 48.112 euros.

En application du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Les fonds de commerce doivent être comptablement dépréciés lorsque la valeur des actifs est inférieure à la valeur comptable. Par mesure de simplification, les petites entreprises au sens comptable peuvent amortir sur 10 ans leurs fonds de commerce. (PCG art 214-3 modifié).

Il est comptabilisé à son coût historique et n'a pas de durée limitée d'utilisation.

En application de l'art 214-16 : « Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, une entreprise doit au minimum considérer les indices suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt ou de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions. »

La méthode de test de valeur WACC, préconisée par l'ANC, n'est pas raisonnablement applicable pour l'entreprise. Les taux de rentabilité, d'actualisation, de coûts du capital incluant le Bêta, et autres prime de risque des investisseurs, ne sont pas significatifs et signifiants pour une entreprise de cette taille.

D'autre part la solution de simplification d'amortissement sur 10 ans, ne donnerait pas une image fidèle du patrimoine. En effet le fonds de commerce ne perd pas 10 % de sa valeur chaque année.

En considérant les indices extérieurs (Comparatif et usages de la profession) le dirigeant estime que la valeur du fonds de commerce à l'actif du bilan est au moins égale à sa valeur vénale. De sorte qu'il a été décidé de ne pas déprécier et de ne pas amortir le fonds de commerce.

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	48 112
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	48 112

Dépréciation du fonds commercial : 17 622 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	227 840	83 994		311 834
Immobilisations incorporelles	227 840	83 994		311 834
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	439 960	56 063		496 023
- Installations générales, agencements aménagements divers	32 934	7 608		40 542
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 094	736		19 829
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	491 988	64 407		556 395
ACTIF IMMOBILISE	719 827	148 401		868 228

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 593 137 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	12 225		12 225
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	404 804	404 804	
Autres	176 108	176 108	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	593 137	580 912	12 225
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	17 622			17 622
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	15 434		10 000	5 434
Total	33 056		10 000	23 056
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			10 000	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Notes sur le bilan

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 584 326 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	49 836	49 836		
- à plus de 1 an à l'origine	168 294	168 294		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 005 239	1 005 239		
Dettes fiscales et sociales	45 392	45 392		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	315 565	315 565		
Produits constatés d'avance				
Total	1 584 326	1 584 326		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	184 032			
(**) Dont envers les associés	315 565			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 314 719 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	31 496
Associés - intérêts courus	846
Dettes provis. pr congés à payer	8 854
Charges sociales s/congés à payer	2 836
Charges sociales - charges à payer	2 673
Taxe d'apprentissage CAP	993
Formation continue CAP	1 012
Taxe professionnelle CAP	260
Total	43 970

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	1 972 954		1 972 954
Produits des activités annexes	40 730		40 730
TOTAL	2 013 684		2 013 684

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 812 € HT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Signé par Rodolphe Pfaifer

Désignation de l'entreprise SA 3S ORTHO

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 24 avenue Joannès Masset 69009 LYON

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 4 8 5 8 9 3 4 0 0 0 4 7

Néant ☐ *

						Exercice N clos le, 31/12/2021			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	502 150	AG	311 833	190 317	
		Fonds commercial (1)		AH	48 112	AI	17 622	30 489	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	4 711	AK		4 711	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	635 294	AS	496 023	139 271	
		Autres immobilisations corporelles		AT	106 290	AU	60 371	45 918	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières *		BH	12 225	BI		12 225	
TOTAL (II)				BJ	1 308 784	BK	885 850	422 933	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	1 180 442	BU		1 180 442	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	404 804	BY	5 433	399 370	
		Autres créances (3)		BZ	176 108	CA		176 108	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
Disponibilités		CF	21 181	CG		21 181			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI				
	TOTAL (III)		CJ	1 782 536	CK	5 433	1 777 102		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 091 320			IA	891 284	2 200 036
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA 3S ORTHO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	500 948	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	67 793	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	612 741	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	218 130	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	315 565	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 967	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 005 239	
	Dettes fiscales et sociales			DY	45 391	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 587 294		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 200 036		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 584 326
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	49 835	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3S ORTHO

Société par actions simplifiée

Au capital de 40 000 €

24, avenue Joannès Masset

Bâtiment Les Passerelles,

LYON (9^{ème})

424 858 934 RCS LYON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION PROPOSEE ET ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MAI 2022

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition de sa Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 67.793,21 €

de la façon suivante :

- en totalité au compte "Autres Réserves"

Il est rappelé, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie d'actions, que le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents est le suivant :

Exercice	Dividende net
2018	0 €
2019	102.300 €
2020	208.900 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,

LA PRESIDENTE

La Sté GROUPE LEPINE

Représentée par M. Rodolphe PFAIFER

Représentant la société SPLIC, Présidente

de GROUPE LEPINE

Rodolphe Pfäifer

Signé par Rodolphe Pfäifer

✓ Signé et certifié par yousign 